

Le présumé financier du génocide rwandais arrêté par les gendarmes après 25 ans de traque

Pablo Agnan

Min. Intérieur, Paris, 20 mai 2020

Il était considéré, jusqu'au samedi 16 mai 2020, comme l'un des fugitifs les plus recherchés du monde. Les États-Unis avaient même mis sa tête à prix pour 5 millions de dollars. Mais ce sont finalement les gendarmes de l'office central de lutte contre les crimes contre l'humanité qui ont mis la main sur Félicien Kabuga, connu comme le « financier du génocide rwandais ».

Il serait, selon l'acte d'accusation du procureur de La Haye, le grand argentier des massacres commis en 1994 au Rwanda. Félicien Kabuga a été interpellé la semaine dernière, par la gendarmerie. Le 16 mai, à 6 h 30, l'opération judiciaire « 955 », nommée en référence à la résolution de l'Organisation des Nations unies (ONU) qui a créé le tribunal pénal international pour le Rwanda, est

déclenchée simultanément à Paris et dans sa région, par les militaires de l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité (OCLCH). Appuyée par le groupe d'observation et de surveillance de la gendarmerie d'Île-de-France et un peloton d'intervention de la garde républicaine, elle conduit à l'arrestation de l'un des principaux accusés encore recherchés par la justice internationale. Âgé de 84 ans, ce dernier résidait sous une fausse identité dans un appartement d'Asnières-sur-Seine, dans les Hauts-de-Seine.

Le grand argentier du génocide

Félicien Kabuga est notamment accusé d'avoir créé et financé les « Interahamwe » (ceux qui combattent

ensemble). Ces milices hutus, bras armé de l'ancienne formation politique du Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement, sont responsables de nombreux massacres commis lors de ce génocide, qui a fait au moins 800 000 morts entre avril et juillet 1994, selon l'ONU. Il est aussi poursuivi pour avoir créé la Radio-Télévision Mille Collines (RTLM), surnommée « Radio Machette », tristement célèbre pour ses appels au meurtre, avant et pendant les massacres.

En 1997, il avait été inculpé par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) de sept chefs d'accusation de génocide, de complicité de génocide, d'incitation directe et publique à commettre le génocide, de tentative de génocide, de complot en vue de commettre le génocide, de persécution et d'extermination. Il était visé par un mandat d'arrêt international émis par les juges du Mécanisme international (successeur du TPIR en 2015) et était l'objet d'une notice rouge d'Interpol, laquelle faisait de lui un fugitif activement recherché sur toute la planète.

25 ans de traque

L'arrestation de ce criminel de guerre constitue l'épilogue d'une longue et minutieuse investigation, menée par les enquêteurs spécialisés de l'OCLCH, le parquet général près

de la cour d'appel de Paris et le bureau du procureur du mécanisme international, en coopération avec la police fédérale belge et la métropolitaine police service de Londres. Après 25 ans de traque, l'ex-homme le plus riche du Rwanda avait réussi à échapper à plusieurs tentatives d'arrestation. Il avait séjourné impunément en Allemagne, en Belgique, au Congo-Kinshasa, au Kenya, en Suisse et, enfin, en France, où il a été interpellé.

Cette arrestation ouvre la voie à une procédure judiciaire devant la cour d'appel de Paris. À l'issue, la France devrait remettre Félicien Kabuga au Mécanisme international pour les tribunaux pénaux internationaux à La Haye pour y être jugé.

Avec Augustin Bizimana, ministre de la Défense au moment des faits, et Protais Mpyranya, commandant du bataillon de la garde présidentielle de l'État-major de l'Armée rwandaise, Félicien Kabuga était l'un des trois génocidaires rwandais encore recherchés par la justice pénale internationale.

Ce n'est pas la première fois cette année que les enquêteurs spécialisés de l'OCLCH s'illustrent. Fin janvier, ils avaient interpellé à Marseille un djihadiste syrien, ancien porte-parole du groupe islamiste Jaysh Al-Islam, notamment soupçonné « *d'actes de torture et complicité* », « *de crimes de guerre* » et « *de complicité de disparitions forcées.* »